



Numéro du Projet LIFE
LIFE02 ENV/F/295

RAPPORT D'AVANCEMENT SEMESTRIEL n° 2 **Couvrant la période du 1.5.2003 au 31.10.2003**

Date du rapport

10.12.2003

NOM DU PROJET LIFE

GlpSyNoise

Données relatives au projet

Localisation du projet	Lyon - France
Date de début du projet	Octobre 2002
Date de fin du projet:	Octobre 2005
Durée totale du projet	36 mois
Budget total	1 377 542 €
Contribution communautaire	616 749 €
(%) des coûts totaux	
(%) des coûts éligibles	
Données relatives au bénéficiaire	
Nom du bénéficiaire	Le Grand Lyon
Personne contact	Mr Jean VILLIEN
Adresse postale	20 rue du Lac – BP 3103 – 69399 Lyon Cedex 03
Adresse de visite	20 rue du Lac – Lyon 3ème
Téléphone	+4 78 63 46 72
Fax	+4 78 14 39 80
E-mail	jvillien@grandlyon.org
Site Web	www.grandlyon.com

TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE	4
1.1.	Une préoccupation majeure de la population	4
1.2.	Les engagements du Grand Lyon	4
1.3.	La demande de l'Europe	4
1.4.	Objectif du projet et résultats attendus	4
1.5.	Partenariat et financement du projet	5
2	RESUME	7

3	GESTION DE PROJET	7
3.1	Partenaires	7
3.2	Actions des comités	8
4	DEVELOPPEMENT TECHNIQUE	9
4.1	Tâche 3-TC-Revue et analyse des outils existants	9
4.2	Tâche 3-OC - Définition des besoins utilisateurs, aspects opérationnels	11
5	DIFFUSION DE L'INFORMATION	12
5.1	les documents de presse	13
5.2	les présentations sur le Web	13
5.3	présentations « grand public » de la directive européenne et du projet GIpSyNoise	13
5.4	présentations télévisées	13
5.5	la lettre d'information	13
5.6	autres actions de communication	13
6	PROBLEMES RENCONTRES	15
6.1	Planning	15
6.2	Rome -Montbéliard – Nancy - Nice	15
6.3	Budget Licences / Budget Site Internet	15
7	ASPECTS FINANCIERS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
8	ACTIONS ENVISAGEES JUSQU'AU 30.04.2004	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
9	PLANNING DES ACTIONS REALISEES ET A VENIR (GANTT-CHART)	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
10	ANNEXES ADMINISTRATIVES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
11	ANNEXES TECHNIQUES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
11.1	GIS State of the art	Erreur ! Signet non défini.
11.2	Etude des modèles de calcul de bruit préconisé par la directive européenne 2002/49/CE	Erreur ! Signet non défini.
11.3	Etude des logiciels de propagation acoustique	Erreur ! Signet non défini.
11.4	Etude bibliographique sur les modes de représentation et de caractérisation du bruit à l'échelle européenne	Erreur ! Signet non défini.
11.5	Synthèse sur l'état de l'art des outils et méthodes existants	Erreur ! Signet non défini.
11.6	Pré-cahier des charges	Erreur ! Signet non défini.
11.7	Viewer en image	Erreur ! Signet non défini.
12	ANNEXES : : ACTIONS DE COMMUNICATION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
12.1	Citation et présentation du projet GIpSyNoise par la Commission Européenne	Erreur ! Signet non défini.
12.2	Citation et présentation du projet GIpSyNoise par le MEDD	Erreur ! Signet non défini.
12.3	Citation et présentation du projet GIpSyNoise sur le site du CIDB : Les nouvelles technologies au service de la cartographie du bruit	Erreur ! Signet non défini.
12.4	Citation et présentation du projet GIpSyNoise dans le dossier de presse du MEDD du 6 octobre 2003	Erreur ! Signet non défini.

- 12.5 Présentation du projet GIpSyNoise sur le site du partenaire FORTH (Grèce) **Erreur ! Signet non défini.**
- 12.6 Citation et présentation du projet GIpSyNoise sur le site du partenaire Hongrois **Erreur ! Signet non défini.**
- 12.7 Citation et présentation du projet GIpSyNoise sur le site de la commission européenne (projets LIFE) **Erreur ! Signet non défini.**
- 12.8 Présentation du projet sur le site de Metravib RDS **Erreur ! Signet non défini.**
- 12.9 Présentation du projet GIpSyNoise sur le site dédié d'Acoucité : **Erreur ! Signet non défini.**
- 12.10 Article de presse : Dossier Les dix ans de la loi bruit dans Echo Bruit n°100 de décembre 2002 **Erreur ! Signet non défini.**
- 12.11 Lutte contre le bruit : de la « mob » débridée aux avions assourdissants dans Le Monde du 7 octobre 2003 **Erreur ! Signet non défini.**
- 12.12 Article de presse Une semaine pour défendre « la mobilité durable » dans Le Progrès du 16 septembre 2003. **Erreur ! Signet non défini.**
- 12.13 Lettre d'information Septembre 2003 **Erreur ! Signet non défini.**
- 12.14 Plan national d'action conte le bruit **Erreur ! Signet non défini.**

1 Préambule

1.1. *Une préoccupation majeure de la population*

Le bruit est une source de gêne quotidienne largement ressentie, surtout en milieu urbain. Une étude¹ menée en 2000 montre que 49% des habitants d'agglomérations de plus de 100 000 habitants déclarent que le bruit représente une gêne fréquente.

Ces nuisances proviennent en majorité du bruit des transports. Une étude récente² estime à 230 000 le nombre de personnes gênées par le bruit des transports dans l'agglomération lyonnaise. Le coût estimé des dommages s'élèverait à 33.5 M€/an (220 MF/an) .

Etre capable d'évaluer à l'échelle de l'agglomération les niveaux de bruit – routiers et ferroviaires essentiellement – auxquels sont exposées les populations constitue donc un enjeu urbain majeur pour le Grand Lyon.

1.2. *Les engagements du Grand Lyon*

Conscient de cet enjeu, le Grand Lyon a prévu dans son plan de mandat 2001-2007 plusieurs actions significatives sur le thème du bruit urbain, en particulier : la mise en œuvre d'un « plan bruit » pour la résorption des situations critiques, notamment des « points noirs » sur les voiries communautaires ; la prise en compte du bruit dans les projets d'aménagement, par le développement d'outils de cartographie et d'aide à la décision.

1.3. *La demande de l'Europe*

Devant la progression des nuisances liées au bruit, l'Union Européenne a adopté le 25 juin 2002 la directive 2002/49/CE relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement. Elle imposera d'ici moins de 5 ans aux agglomérations de plus de 250 000 habitants l'établissement de cartes stratégiques de bruit et la quantification des populations exposées.

1.4. *Objectif du projet et résultats attendus*

L'objectif du projet GIpSyNoise est le développement d'un outil d'aide à la décision, permettant de caractériser l'environnement sonore, c'est-à-dire :

- **cartographier le bruit** routier et ferroviaire au niveau du bâti et dans les espaces publics ;
- **simuler les niveaux de bruit** dans des situations futures ;
- dans une plate-forme SIG, **croiser les données** de bruit et une large gamme d'informations géo-référencées, permettant notamment d'**évaluer les populations exposées** ;
- **proposer des indicateurs** et des recommandations pertinents à l'attention des aménageurs.

Le produit développé dans le cadre du projet permettra d'aboutir aux résultats suivants :

- **caractériser et hiérarchiser les zones à traiter prioritairement** en termes de nuisances, notamment les points noirs ;
- **évaluer l'impact** des projets d'aménagement et des actions de lutte contre le bruit ;
- proposer une **aide efficace dans le processus de décision** relatif à l'aménagement urbain ;
- approfondir la **modélisation de la nuisance sonore** ;
- préparer la **communication auprès du public** sur les cartes de bruit (rendue obligatoire par la directive) ;

- **répondre aux exigences de la directive européenne.**

1.5. Partenariat et financement du projet

1.5.1. Le programme LIFE-Environnement

Le projet GIPsyNoise, d'une durée de 3 ans, a été sélectionné dans le cadre du programme LIFE Environnement, qui a pour vocation de cofinancer les projets à caractère démonstratif dans le domaine de l'environnement.

Le cofinancement (LIFE + Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement) représente 50% du coût total estimé du projet.

1.5.2. Les partenaires du projet

Le Grand Lyon est bénéficiaire et maître d'ouvrage du projet. Celui s'articule autour de 2 comités :

Le comité technique, est en charge du contenu technique et de la réalisation du logiciel.

Il comprend :

- Le laboratoire *FORTH* (université de Crête) : expert en SIG ;
- *L'INRETS* : expert sur la nuisance sonore et l'évaluation de la perception des cartes par la population ;
- *METRAVIB RDS* : sous-traitant en charge du développement logiciel.

Le *CERTU* s'est engagé à intervenir comme expert indépendant dans le cadre de ce comité.

Le comité opérationnel, composé d'utilisateurs finaux, est en charge de la définition des besoins et des fonctionnalités de l'outil.

Il comprend :

- Le *Grand Lyon*, pilote du projet ;
- *ACOUCITE*, en charge de l'animation du comité et de la communication ;
- *14 collectivités territoriales françaises et européennes* : Communautés urbaines de Lille, de Bordeaux et de Nantes, Communauté d'agglomération du Grand Angers, de Montbéliard et de Nice, villes de Saint-Etienne, d'Angers de Boulogne-Billancourt, de Barcelone, d'Huelva, de Porto, de Prague et de Szeged.

La *Mission Bruit* du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement doit intervenir en tant qu'expert dans ce comité.

Les principales phases du projet sont les suivantes :

Tâche 1 : management de projet

- Tâche 2 : communication, dissémination
- Tâche 3 : état de l'art et expression des besoins des villes
- Tâche 4 : conception d'ensemble de GIpSyNoise
- Tâche 5 : mise en œuvre de la solution GIpSyNoise
- Tâche 6 : outil GIpSyNoise version 1.0 et diffusion

2 Résumé

Ce document présente les travaux réalisés dans le cadre du projet LIFE GIpSyNoise confié au Grand LYON par la Communauté Européenne (programme LIFE III, référence contractuelle LIFE 02 ENV/F/295).

Il décrit l'avancement du projet GIpSyNoise mené sur la période du 1.5.2003 au 31.10.2003, en terme d'organisation générale, d'avancement technique et de diffusion de l'information. Les tâches concernant la période précédente sont décrites en résumé.

En terme d'organisation générale, la liste des villes partenaires sera modifiée par un avenant au contrat LIFE : la ville de Rome se désiste, et la Communauté d'Agglomération des Pays de Montbeliard et La Communauté d'Agglomération de Nice entrent.

Sur les aspects techniques, une étude bibliographique sur les modes de représentation et de caractérisation du bruit à l'échelle européenne, un état de l'art des Systèmes d'Information Géographique, ainsi qu'une étude des modèles de calcul préconisés par la directive européenne 2002/49/CE ont été rédigées. Sur les aspects fonctionnels, une maquette en image reprenant les fonctionnalités d'un outil de cartographie de bruit classique a été diffusée auprès des villes partenaires, ainsi qu'un questionnaire portant sur les attentes des villes.

En ce qui concerne la diffusion de l'information vis à vis de GIpSyNoise :

- le projet a été cité par Mme Roselyne Bachelot, ministre français de l'environnement et du développement durable, dans son plan d'action national contre le bruit ;
- une série d'articles a été publiés ;
- la première lettre d'information a été conçue et diffusée.

Dans les paragraphes suivants, le détail des actions réalisées est précédé du descriptif de la tâche correspondant au planning, sur fond gris clair. Pour situer ces actions dans le planning, les réalisations relatives aux périodes précédentes sont notées en caractères gris.

3 Gestion de projet

3.1 Partenaires

Suite au désengagement de la ville de Rome, la Communauté d'Agglomération des Pays de Montbeliard (113 000 habitants) et le Grand Nancy (331 000 habitants) ont manifesté le souhait d'adhérer au projet. Ces deux villes ont déjà connaissance du contenu et des objectifs du projet, ont participé aux réunions et aux opérations de consultation, et leur taille nous garantit une grande réactivité. Malheureusement, dans sa lettre du 8 octobre 2003 jointe en annexe, le Grand Nancy souhaite concentrer ses efforts sur d'autres préoccupations : il ne signera pas de convention, bien qu'il ait été cité par Mme Roselyne Bachelot, dans son plan d'action national contre le bruit du 6 octobre 2003.

Par contre, la communauté d'agglomération de Nice souhaite s'engager : son cas est intéressant, car elle est la seule ville à avoir un aéroport sur son territoire, et sa taille (491 479 habitants) est importante. L'engagement d'une ville est encore techniquement possible à l'heure actuelle, et les correspondants locaux se sont montrés très réactifs.

Ces modifications feront l'objet d'un avenant, dès que nous aurons rassemblé les éléments financiers pour ces deux villes.

La liste des partenaires s'enrichit de la façon suivante :

Communauté d'agglomération de Nice	Arnaud Cristini
Communauté d'agglomération des pays de Montbeliard	JP Hocquet

Le contrat de partenariat avec l'université de Crête FORTH a été signé. Le contrat est joint en annexe.

Le contrat de Bordeaux manquait à l'appel dans le premier rapport d'avancement : il est joint en annexe également.

Le décalage entre le montant inscrit sur l'acte d'engagement Inrets et la somme des montants de personnel, frais de déplacement et frais généraux ne coïncident pas : en effet, le reversement de la subvention ne couvrirait qu'une partie du total. Nous étudions actuellement comment résoudre ce problème.

3.2 Actions des comités

Tâche 1 : Management de projet et relations avec la commission LIFE

Lors de la période précédente, le lancement du projet a été réalisé les 13 et 14 février. Les villes partenaires, ainsi que les représentants des comités technique et opérationnel, ainsi que les sous-traitants et autres intervenants dans le projet étaient présents. Le déroulement du projet, les aspects administratifs et les actions à réaliser par chacun des partenaires du projet ont été présentées.

Lors de la période concernée par ce document, les comités Technique et Opérationnel se sont réunis régulièrement et ont communiqué de façon efficace lors des réunions suivantes et par e-mail.

Un comité technique s'est réuni le 5 mai 2003 (Metravb, Grand Lyon, Acoucity, Inrets, FORTH, CSTB Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) pour informer les partenaires techniques sur l'avancement du projet, et de prendre connaissance des travaux du projet européen HARMONOISE. METRAVIB s'est rapproché du CERTU, de manière à disposer d'informations européennes récentes au sujet des modèles d'outils existants. Une liste d'une quarantaine d'outil a servi de point de départ : une hiérarchie a été établie selon le nombre de modèles communs à ceux recommandés par la directive européenne (NMPB pour la route, SRMII pour le rail, ECAC-CEAC Document 29 pour les avions et ISO9613 pour les industries) et l'interfaçage au SIG. Les 5 logiciels les

plus performants selon ces critères sont : LIMA, IMMI, CADNaA, SoundPlan et Mithra. L'état de l'art portera sur ces 5 outils. Ensuite, le CSTB a présenté le projet HARMONOISE.

Un comité opérationnel restreint (Grand Lyon et Acoucité) s'est réuni le 17 juillet 2003 : Bruno Vincent a présenté à Julie Vallet les opérations menées par Acoucité et par les autres acteurs de façon globale.

Une présentation de l'avancement des travaux de la première période a été faite par Julie Vallet auprès de Mr Delcampe du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable français le 22 septembre 2003.

Un comité technique restreint (Grand Lyon et Metravib) s'est réuni le 2 septembre 2003 pour traiter de l'avancement des travaux dans le cadre du contrat de sous-traitance entre Metravib et Grand Lyon.

Un comité opérationnel restreint (Grand Lyon et Acoucité) s'est réuni le 18 septembre 2003, pour traiter

- de la réception du viewer fournit par Metravib par des villes partenaires,
- des aspects administratifs, en particulier des feuilles de temps passé,
- du site Internet,
- et de la diffusion de la lettre d'information

Un comité opérationnel restreint (Grand Lyon et Acoucité) s'est réuni avec Mme Pinatel (Suivi des projets LIFE pour la Commission Européenne) le 14 octobre 2003, pour traiter

- des aspects administratifs (feuille de temps passé et préparation de formulaires)
- des aspects financiers
- des aspects techniques (présentation de l'avancement technique de la période précédente)

4 Développement technique

4.1 Tâche 3-TC-Revue et analyse des outils existants

3101 : Etat de l'art des outils existants

Modèles de propagation acoustique
Logiciels de propagation acoustique
Systèmes d'information géographiques
Modes de représentation et de caractérisation du bruit

Lors de la période précédente, une étude de la directive a permis de définir les indicateurs de bruit requis, ainsi que leur méthode d'évaluation pour chaque type de source (route, rail, avions, industrie) . Les prescriptions minimales pour la cartographie de bruit stratégique, pour les plans d'action ont aussi été prises en compte dans le document Analyse de la directive 2002/49/CE du parlement européen et du conseil, référencé

1.13.004/RPI/005/A0 du 25 mars 2003 et disponible dans le premier rapport d'avancement.

Pour la période actuelle, et dans le cadre de la phase « Etat de l'art », les documents suivants, joints en annexe, ont été produits :

- Etude des modèles de calcul préconisés par la directive européenne 2002/49/CE (référéncé 1.13.004/RAP/009/A du 30/06/03 – METRAVIB RDS),
- Etude des logiciels de propagation acoustique (référéncé 1.13.004/RAP/008/A du 30/06/03 – METRAVIB RDS),
- GIS State of the Art (FORTH) de juin 2003
- Etude bibliographique sur les modes de représentation et de caractérisation du bruit à l'échelle européenne (référéncé 1.13.004/RAP/010/A du 29/07/03 – METRAVIB RDS) .

Cet état de l'art vise, après un bref rappel relatif à la directive européenne 2002/49/CE, à répertorier au travers d'une analyse critique l'ensemble des modèles, des outils et des supports cartographiques existants et à mettre en évidence l'existence de produits pertinents déjà sur le marché, vis à vis de GIpSyNoise. L'objectif poursuivi dans le projet GIpSyNoise n'est pas de re-développer ce qui existe par ailleurs, mais de privilégier l'utilisation de logiciels existants en vue de concentrer les développements nouveaux sur la mise à niveau par rapport à la directive européenne et le couplage entre logiciels de cartographie du bruit / systèmes d'information géographique (SIG) .

Cet état de l'art permet la réalisation d'une analyse comparative des modèles, des outils de propagation acoustique, des Systèmes d'Information Géographique (SIG) et des modes de représentation/caractérisation du bruit basé sur diverses expérimentations locales européennes.

3102 : Sélection et comparaison des outils existants

Déoulant de cet état de l'art la sélection et la comparaison des outils existants a permis de faire les choix suivants :

- Vis à vis des modèles : les modèles recommandés dans la directive européenne 2002/49/CE sont d'emblée ceux retenus in fine pour l'outil GIpSyNoise (NMPB/XPS31-133 pour les routes, SRMII pour les voies ferrées, ISO9613 pour les industries et ECAC.CEAC Doc.29 pour les aéroports) .
- Vis à vis des outils de propagation : le logiciel CADNA/A apparaît à ce jour le plus pertinent. Des rapprochements avec la société DATAKUSTIC (Allemagne) sont menés depuis plusieurs mois et un accord est imminent.
- Vis à vis des SIG : Arcview 8.x et ArcView 3.3 sont les 2 outils les plus adaptés au regard des objectifs envisagés.

- Vis à vis des modes de représentation/caractérisation du bruit : à ce jour, de nombreuses études sont en cours ou en fin de réalisation à l'échelle européenne. Une mise à jour des cartographies établies vis à vis de la directive européenne devra être réalisée, de manière à intégrer les indicateurs quantitatifs et qualitatifs (non encore tous précisément définis), les modèles et les représentations harmonisés.

Le document « Synthèse sur l'état de l'art des outils et méthodes existants » référencé 1.13.004/RAP/014/A est joint en annexe.

3103 : Définition de cas test présentation aux membres CO avec l'outil prototype Diapason

Mise à niveau et fourniture d'un kit Diapason

La présentation du cas test a été faite à l'aide d'une maquette en image dont les étapes d'utilisation se déroulent dans un powerpoint présentant les différentes fonctionnalités de DIAPASON. Dans les paragraphes suivants, cette maquette en image est nommée « viewer ». Nous avons de ce fait évité que les villes partenaires fassent l'apprentissage et l'installation d'un logiciel spécifique, pour ensuite faire la même chose avec l'outil final GIpSyNoise.

Toutes les fonctionnalités et types de carte ont pu être visualisées par les villes partenaires. Ces images ont servi de support de réflexion pour le cahier des charges utilisateur décrit dans les tâches 3202 et 3203.

Le contenu de la présentation est joint en annexe.

4.2 Tâche 3-OC - Définition des besoins utilisateurs, aspects opérationnels

3201 : Démarrage du Comité Opérationnel

Lors du lancement du projet, les 13 et 14 février, les membres du comité opérationnel ont pu voir quelles tâches ils auraient à réaliser au niveau administratif, et bien sûr au niveau technique. Chaque ville partenaire a eu la charge de réunir une équipe de travail nécessaire à la bonne marche du projet.

3202 : Déroulement des cas test par les villes partenaires à l'aide de l'outil DIAPASON

3203 : Expression des besoins pour les villes partenaires

a. envoi du viewer (3202)

Acoucity a expédié en juillet à l'ensemble des villes partenaires le viewer réalisé par Metravib. Les villes devaient se prononcer à partir de ce viewer sur leurs attentes en terme d'opérationnalité de l'outil. Acoucity s'est chargé des relances par mail et téléphoniques afin d'obtenir les réponses des partenaires.

A ce jour, l'ensemble des partenaires a fait part de leurs réponses. Il apparaît que l'outil, tel qu'il est représenté par le viewer, répond aux

attentes des villes : celles-ci ont dans l'ensemble donné un avis (très) favorable au développement d'un outil conforme au viewer

b. réalisation et envoi d'un pré-cahier des charges (3203)

Afin d'obtenir une confirmation de la pertinence d'un outil conforme aux fonctionnalités présentées par le viewer, Acoucité a réalisé un document de synthèse reprenant les principales images du viewer et un ensemble de fonctionnalités décrites en parallèle. Quelques remarques complémentaires ont été formulées :

- Possibilité de simuler des plans de circulation et d'en vérifier leur impact, de croiser avec des données de pollution atmosphérique
- Temps de calcul plus ou moins pertinent selon l'usage (test de plans d'action ou évaluation d'une voirie)
- Importance des visualisations des niveaux par façades
- Classes de 5 dB suffisantes pour la directive mais un peu « larges » pour un usage de planification
- Edition directe de cartes par quartier sans avoir à passer par la carte de la ville
- Possibilité d'évaluation du bruit à l'intérieur des logements en fonction du type d'isolation

Ce support a obtenu l'assentiment des partenaires.

Ce document est reporté en annexe. Il en existe une version Anglaise.

c. conclusion sur la consultation des villes

A partir de cette validation en deux temps, Metravib et Forth pourront rédiger le cahier des spécificités de l'outil GIpSyNoise en intégrant les fonctionnalités présentées dans le viewer et complété par le questionnaire « pré-cahier des charges », joint en annexe.

3204 : Auscultation des villes

Cette tâche a été entièrement réalisée lors de la période précédente. Les villes partenaires ont répondu à un questionnaire sur les données disponible et leur équipement informatique. Cela a permis de faire un bilan du niveau d'équipement et de la connaissance de la directive. Les méthodes et résultats sont consignée dans le rapport « Note de bilan de l'auscultation préalable des villes », référencé 1.13.004/RPI/004.A0 du 10 juin 2003.

5 Diffusion de l'information

Tâche 2 : Communication et dissémination de l'information

Lors de la période précédente, une série d'articles ont été publiés, les pages du site Internet ont été mises en lignes sur le site d'Acoucité, et des présentations, colloques, interventions radio et télévision ont eu lieu.

Les articles de presse : « Nuisances sonores : Le Grand Lyon est sur écoute » dans Le Progrès de Février 2003 et « Le Grand Lyon pilote un projet européen environnemental : Le bruit à la carte » dans le Figaro du 10 février 2003 sont présentés en annexe du premier rapport d'avancement.

L'article « Application de la directive européenne sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement : perspectives nationales » dans le magazine Echo Bruit de décembre 2002 manquait à l'appel dans le premier rapport d'avancement : il est joint en annexe.

5.1 les documents de presse

Plusieurs articles sont parus dans la presse nationale et locale. Ils sont référencés en annexe :

- « Lutte contre le bruit : de la mob débridée aux avions assourdissants » dans Le Monde du 7 octobre 2003 ;
- « Une semaine pour défendre la mobilité durable » dans Le Progrès du 16 septembre 2003.

5.2 les présentations sur le Web

Le projet GIpSyNoise est présenté sur différents sites institutionnels Français et Européens.

Le site est géré par Acoucité qui l'héberge sur son propre site.

Les principales présentations sont reportées en annexe.

5.3 présentations « grand public » de la directive européenne et du projet GIpSyNoise

Acoucité a présenté la directive et le projet sous formes de posters et de mini conférences en 3 occasions lors de la tenue de stands sur l'agglomération Lyonnaise :

- le 20 septembre 2003 : journées du patrimoine : stand à Lyon
- le 21 septembre 2003 : journées « sans voitures » : stand à Lyon
- le 21 septembre 2003 : journées « sans voitures » : stand à Villeurbanne

5.4 présentations télévisées

Trois émissions télévisées ont présenté brièvement le projet, la directive et le principe des cartographies à la suite de reportages réalisés à Acoucité :

- le 6 octobre sur FR3 (informations régionales)
- le 6 octobre sur M6 (*le « 6 minutes »*)
- le 13 octobre sur canal plus (*« la vie en clair »*)

5.5 la lettre d'information

2102 : Lettre d'information semestrielle

Le Grand Lyon et Acoucité ont mis en place une lettre semestrielle à l'attention des villes partenaires, mais aussi pour une plus large diffusion. Elle présente l'avancée des travaux et l'actualité du projet. Celle-ci est reportée en annexe du présent document. Sa diffusion se fait par courrier (support papier), sur le Web (site Acoucité/ Gipsynoise) et par courrier électronique.

5.6 autres actions de communication

Acoucité a présenté les avancées du projet GIpSyNoise et la directive européenne dans le cadre de différents séminaires et formations auprès de professionnels :

- groupe de travail des Ingénieurs Territoriaux Français (Juin 2003)
- séminaire de formation de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (septembre 2003)
- présentation de la DE de mai 2002, groupe de travail interne international (Asie) avec Metravib-OIDB

- présentation sur la difficulté de compréhension des cartographies acoustiques pour le grand public dans le cadre des séminaires de D.E.A de psychologie et sciences cognitives de l'université Lyon 2.

6 Problèmes rencontrés

6.1 Planning

Il apparaît effectivement que le projet est en décalage de 6 mois par rapport au planning prévisionnel. En fait, un nouveau planning avait été réalisé au moment du lancement du projet, pour prendre en compte les éléments suivants :

- le début du projet se situe à la date du 1^{er} octobre 2002, mais le lancement n'a eu lieu que le 12 février 2003, soit 4 mois plus tard ;
- le contrat de sous-traitance entre le Grand Lyon et Metravib RDS n'a été signé qu'en décembre 2002.

Un nouveau planning, qui considère le début du projet en janvier 2003, est présenté au chapitre 9 et joint en annexe.

6.2 Rome -Montbeliard – Nancy - Nice

Comme il a été exposé plus haut, la liste des partenaires est en changement. La ville de Nice entrant tardivement, le temps passé à leur faire « rattraper le retard » sera le plus court possible. Nous présenterons donc une demande d'avenant au contrat LIFE pour les deux villes ensemble, dans un souci d'optimisation du nombre de formulaires modifiés, et selon les dispositions administratives standard. La liste de ces formulaires a été clairement identifiée lors de la visite de Mme PINATEL.

6.3 Budget Licences / Budget Site Internet

Lors de la visite de Mme PINATEL, nous avons constaté que le budget réservé à l'achat de licences SIG, d'un montant de 50 000 EUR avait été placé dans les consommables, avec un coût éligible de 50 %, au lieu de la placer dans les équipements, dont le coût éligible correspond à 25 %. Cette erreur nous avait échappé, et elle n'a pas été relevée lors de la relecture du dossier par vos services. La différence s'élève donc à 12 500 EUR.

Nous envisageons d'utiliser tout ou partie du budget initialement prévu pour le site Internet, d'un montant de 17 940 EUR. La réalisation du site Internet sera réparti différemment : les prestations de nom de domaine et d'abonnement, ainsi que les prestations de graphisme seront imputées sur un contrat global du Grand Lyon. La réalisation et la mise à jour des pages seront assurées par Acoucité, moyennant une augmentation de leur nombre d'heure, ce qui modifie le budget global.

Le budget des licences est une estimation : nous aurons plus d'éclairage après avoir fait le choix, ou non, d'un SIG et d'un moteur de calcul de propagation de bruit.

Nous présenterons alors un nouveau budget, en même temps que les modifications induites décrites dans le paragraphe précédent, et selon les mêmes modalités.